DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2013/592 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire - *1151*
Conventions de délégation d'organisation de lignes scolaires - Conventions relatives à la desserte de sites périscolaires, au transport de collégiens et au financement du coût des transports scolaires

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- autorise la commune de BUHL à organiser le transport scolaire entre BUHL et HATTEN dans le cadre de leur Regroupement pédagogique intercommunal (RPI), et approuve la convention de délégation d'organisation à intervenir à cet effet avec la commune de BUHL

- autorise les communes de BOLSENHEIM et UTTENHEIM à organiser le transport scolaire dans le cadre de leur RPI, et approuve la convention de délégation d'organisation à intervenir à cet effet avec les deux communes concernées

- approuve les conventions de financement de la desserte des sites périscolaires de HEIDOLSHEIM et RICHTOLSHEIM, à intervenir avec la communauté de communes du Ried de Marckolsheim

- approuve la convention de financement de la desserte du site périscolaire de HIPSHEIM, à intervenir avec la communauté de communes du Pays d'Erstein

- approuve la convention relative au financement du transport des élèves de BASSEMBERG et SAINT-MARTIN vers le collège de VILLE, à intervenir avec la communauté de communes du Canton de Villé

- approuve la convention relative au financement du coût du transport restant à la charge des élèves scolarisés dans les lycées de BARR, OBERNAI ou SELESTAT et domiciliés sur le territoire de la communauté de communes Barr-Bernstein, convention à intervenir avec la communauté de communes concernée.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces sept conventions au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-79822-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/09/13